



المركز السينمائي المغربي  
Centre Cinématographique Marocain

23 JUIN 2020

## Communiqué de presse

### ***Le CCM publie un guide des lignes directrices de sécurisation sanitaire de la production cinématographique et audiovisuelle***

Suite à la décision des autorités publiques de levée des restrictions, à partir du jeudi 25 juin 2020, sur les activités liées à la production audiovisuelle et cinématographique, le Centre Cinématographique Marocain annonce la reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage au profit des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle.

A cet effet, le CCM a publié un **guide des lignes directrices de sécurisation sanitaire des tournages** détaillant les mesures de sécurité et de précaution pour limiter la propagation du virus Corona (COVID-19) pour les tournages au Maroc. Ces lignes directrices visent à assurer un environnement de travail sûr pour les productions locales et étrangères prévoyant de tourner au Maroc, pendant et après la pandémie de COVID-19.

Le CCM a mené une étude approfondie sur les procédures internationales mises en œuvre dans le secteur audiovisuel, pendant la situation sanitaire mondiale actuelle. Les résultats de l'étude ont été reflétés dans une série de protocoles et de lignes directrices pour réglementer le travail des productions autorisées à tourner dans le Royaume. Toutes les mesures préventives nécessaires sont conformes aux recommandations des autorités sanitaires.

Ce guide, qui est un outil professionnel et adapté au contexte de la production cinématographique et audiovisuelle, rappelle l'ensemble des règles sanitaires communes et présente des recommandations spécifiques aux différentes phases de repérage, de préparation, de tournage et de finition.

Il préconise également des règles proactives en matière de constitution des différents départements de production, de répartition et de mouvement des équipes techniques et artistiques.

Aussi, les sociétés de production sont appelées à instaurer une organisation rationnelle pour la mise en œuvre des recommandations de sécurisation sanitaire des tournages.

En raison de son impact tant culturel qu'économique, au cours de ces derniers mois, le CCM s'est employé à développer un système de protocoles et de procédures afin de permettre la reprise de l'activité cinématographique et audiovisuelle au Maroc.

Le CCM sera attentif aux conditions de déroulement des tournages pour assurer la sécurité sanitaire des équipes technico-artistiques et déploiera tous les efforts nécessaires pour une meilleure reprise de l'activité.

Le guide des lignes directrices de sécurisation sanitaire des tournages est disponible en téléchargement sur le site internet du CCM ([www.ccm.ma](http://www.ccm.ma)), en langues arabe, française et anglaise.

